

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE**

N° de délibération : **2017_04_07_14**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Le collège Louis Grignon a initié le projet « Moissons Rock » en mai 2013.

Cette année le projet est mené par 29 élèves de 3^{ème} et 4^{ème}.

Les objectifs sont :

- Découvrir la musique vivante de sa mise en œuvre sonore à sa mise en scène.
- Sensibiliser aux aspects techniques, logistiques et humains d'un festival.
- Vivre une session d'enregistrement en studio.

Ce projet se déroule sur plusieurs semaines avec des actions menées au collège, en studio et sur le site du festival à Juvigny.

Le budget de l'action se compose ainsi :

- Dépenses : 1 538 €
- Recettes : 1 538 €
 - Dont subventions :
 - Département 650 €
 - Participation des familles 567 €
 - Collège Louis Grignon 171 €
 - Mairie de Fagnières 150 €

Le collège sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement de cette action 2017 de 150 €.

Au vu des crédits disponibles et des subventions à verser ultérieurement, il vous est proposé d'accéder au versement de cette subvention de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 24 mars 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'attribuer la subvention telle que définie dans l'exposé ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22

- Voix contre : 0

- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:31:08
Référence : cbbd812f847d7672bb7879f98671744c8db83554